République Française
Département des Pyrénées-Orientales

Accusé de réception en préfecture
066-216600882-20221024-2022-49-DE
Date de télétransmission : 24/10/2022
Date de réception préfecture : 24/10/2022

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE D'ILLE SUR TET

SEANCE DU 20 OCTOBRE 2022

Date de convocation :
13/10/2022

L'an deux mille vingt-deux et le vingt octobre à dix-huit heure trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Ille sur Tet se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. William BURGHOFFER, Maire.

En exercice : 29
Présents : 25
Votants : 29

Étaient présents : Mmes Mrs, Claude AYMERICH, Françoise CRISTOFOL, Caroline PAGÈS, Jérôme PARRILLA, Naïma METLAINE, Alain MARGALET, Raphaël LOPEZ, Annabelle ALESSANDRIA, **adjoints**, Mmes Mrs, Alain DOMENECH, Xavier BERAGUAS, Denis OLIVE, Maryse NOGUÈS, Claudie SERRE, Caroline MERLE, Jean-Louis LIGAT, Evelyne FUENTES, Thierry COMES, Yasine SEBAHOUI, Danielle POUDADE, Jean-Philippe LECOINNET, Vanessa DENAYRE, Nicole HERISSON, Daniel RENOULLEAU, Bernard COURCELLE **conseillers municipaux**, et formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir : Armande IGLESIAS (pouvoir à Evelyne FUENTES), Damien OTON (pouvoir à Annabelle ALESSANDRIA), Mélissa OBBIH (pouvoir à Caroline PAGÈS), Clara ROSE (pouvoir à Claude AYMERICH).

M. Yasine SEBAHOUI a été désigné comme secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2022/49 : REMPLACEMENT D'UN MEMBRE DE LA COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE DES PERSONNES HANDICAPÉES.

Par délibération du 11 juin 2020, ont été élus les membres de la commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées de la commune.
Suite à la démission de M. Georges LLOBET, membre titulaire, il s'agit de le remplacer.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2143-3 ;
Vu la Loi N° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, participation et citoyenneté des personnes handicapées et notamment les articles 45 et 46 ;
Vu la circulaire du 14 décembre 2007 relative au plan d'action en faveur de la mise en œuvre des mesures prévues par la loi du 11 février 2005 en matière d'accessibilité ;

Est candidat au poste de titulaire : Mr Bernard COURCELLE

Considérant le rapport du Maire,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

RAPPELLE que la commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées sera composée de 10 membres répartis comme suit :

- le Maire, Président de droit
- 5 membres élus par le conseil municipal : 4 issus de la majorité et 1 membre titulaire issu de l'opposition (+ suppléants)
- 2 membres désignés par le Maire représentant des personnes handicapées
- 2 membres désignés par le Maire représentant des personnes âgées

DECIDE, qu'au titre de l'article L 2121-21 du CGCT, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations

Accusé de réception en préfecture
066-216600882-20221024-2022-49-DE
Date de télétransmission : 24/10/2022
Date de réception préfecture : 24/10/2022

DECLARE

Titulaires :

Madame Naïma METLAINE
M. Xavier BERAGUAS
M. Alain MARGALET
Madame Mélissa OBBIH
Mr Bernard COURCELLE

Suppléants :

Madame Armande IGLESIAS
Madame Maryse NOGUES
M. Jérôme PARRILLA
Madame Caroline MERLE
Madame Vanessa DENAYRE

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents à ce sujet.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
Fait à Ille sur Tet, le 20 octobre 2022

Le Maire

William BURGHOFFER